



SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT
DU SAGUENAY

La Société de transport du Saguenay procède à la mise en place de la carte Accès (carte à puce). L'ensemble des usagers de ses différents services devront se procurer cette carte. Voici les informations pertinentes.

Fonctionnement de la Carte Accès

La carte Accès est un abonnement au service de transport en commun adapté et régulier sur laquelle les utilisateurs rechargent leurs titres de transport. Quelques informations se retrouvent à l'intérieur de celle-ci, soit : le profil d'utilisateur, le nom, l'adresse et la date de naissance. En tant qu'usager du transport adapté, la carte Accès devient la nouvelle carte d'admissibilité au transport adapté. Elle permettra de réserver un trajet en transport adapté, mais également d'utiliser le transport en commun régulier pour les usagers des deux services.

Rechargement de la carte

Après l'émission de la carte Accès, pour pouvoir utiliser le transport adapté ou régulier, les usagers doivent acheter un titre de transport mensuel (ce qui remplace le laissez-passer mensuel en papier).

Les usagers seront en mesure de recharger le titre mensuel sur la carte en remplacement des laissez-passer mensuels en papier. Cependant le paiement en argent ou avec les billets en format papier est accepté.

Pour la liste des endroits où vous pouvez recharger votre carte, [Cliquez-ici](#)

Mode de paiement à bord de l'autobus et du taxi

Donc, les modes de paiement acceptés pour les véhicules de transport adapté sont :

- La carte accès rechargée d'un titre mensuel (remplace le laissez-passer papier)
- L'argent comptant 3.50\$ (montant exact)
- Les billets.

Procédure d'émission de la carte à puce pour le transport adapté

L'ensemble des usagers actifs du transport en commun ont reçu ou recevront une carte temporaire à leur nom qui sera valide jusqu'au 31 mars 2018. Afin de recevoir leur carte permanente, ils devront remplir et retourner le formulaire d'ici le 31 mars 2018 avec une photo dont les spécifications sont décrites ci-dessous.

- La photo peut être prise à l'aide d'un cellulaire, d'un appareil photo ou d'une tablette, en utilisant les indications mentionnées ci-dessous. Vous pourrez l'envoyer par courriel à l'adresse suivante sboivin@stsaguenay.com en indiquant votre numéro de dossier dans le courriel.
- Veuillez inclure dans votre envoi une photo récente de type passeport, comme indiqué ci-dessous :
 - ✓ Le format suggéré est de 7 cm de haut par 5 cm de large;
 - ✓ Le sujet doit être cadré de face à partir des épaules;
 - ✓ Il est important d'indiquer au dos de la photo votre numéro de dossier
 - ✓ Cette photo sera utilisée par la Société de transport du Saguenay pour préparer votre carte d'admission au Service de transport adapté.



La carte Accès est obligatoire, puisqu'elle devient la carte d'admission au transport adapté.

- Elle vous permettra de réserver votre trajet de transport adapté en mentionnant votre numéro de dossier.
- Elle vous permettra d'utiliser le transport en commun régulier.

Accompagnateur

Lorsqu'un usager a obligatoirement besoin d'un accompagnateur, la gratuité s'applique pour cette personne. Dans le cas où l'accompagnement est facultatif, des frais de transport habituels s'appliquent pour la personne accompagnatrice, voir l'encadré « mode de paiement à bord de l'autobus ou du taxi ».

Réservation

Il est important de toujours réserver votre déplacement selon la procédure de réservation habituelle et en mentionnant votre numéro de dossier.

Formulaire de réponse

Bonjour,

Afin de bien compléter votre abonnement, nous vous demandons de remplir ce formulaire et nous le retourner dans l'enveloppe de retour affranchie.

Nous vous demandons de ne pas remettre l'enveloppe de retour au chauffeur. SVP, veuillez nous la faire parvenir par la poste.

Veillez cocher la situation qui s'applique à vous

Photo

Vous joignez une photo à ce formulaire

Ou

Vous nous envoyez une photo par courriel
sboivin@stsaguenay.com

Mode de paiement à bord de l'autobus ou du taxi

Quel est le mode de paiement utilisé qui sera noté à votre dossier

L'argent comptant 3.50\$ (montant exact)

Billets

Carte Accès rechargée d'un titre mensuel

Merci de nous retourner le formulaire d'ici le 31 mars 2018